



## DECLARATION CFE-CGC de CAPGEMINI

CE SOGETI FRANCE 19 juillet 2018

La **CFE-CGC de CAPGEMINI** est alertée par les inspections du travail de plusieurs régions et de nombreux collègues toutes catégories confondues qui sont soumis à un travail sous astreintes, de nuit et de week-end, dans une majorité d'entités de l'Entreprise et de l'UES.

Afin de mieux appréhender les conditions de travail de nos collègues, nous avons mis au point une enquête qui a pour objectif de nous éclairer sur la situation réelle du terrain, leur ressenti et l'impact des astreintes sur leur santé et sur l'équilibre de leur vie privée / vie professionnelle.

Pour répondre à cette enquête il vous suffit d'utiliser l'url suivante :

<http://bit.ly/astreinteCap>

Après avoir qualifié les dérives, nous proposerons à la Direction des mesures correctives pour faire évoluer l'accord 2009 et son avenant de 2013, qui sont de notre point de vue, loin d'être bien respectés et même, obsolètes.

Dans le cas d'un blocage de la Direction, la **CFE-CGC de CAPGEMINI** prendra ses responsabilités et remettra en question l'accord créant ces dispositions.

Il n'est pas juste que nos collègues, qui trop souvent acceptent ces conditions de travail, pour améliorer leurs revenus, subissent ces dérives qui n'ont pas lieu d'exister.

---

**Fin de la déclaration**

Section Syndicale CFE-CGC UES CAPGEMINI

[ues-capgemini@fiec-cfecgc.org](mailto:ues-capgemini@fiec-cfecgc.org)

<http://capgemini.fiec-cfecgc.org>

9 cité Trévisse - 75009 PARIS